



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations d'aide à domicile

Question écrite n° 118662

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les revendications de la Fédération des associations de soins et d'aide à domicile de l'Essonne (FASSAD 91). En effet, celle-ci souhaite une réorganisation de la tarification du maintien à domicile. Cette association rappelle que le secteur de l'aide aux personnes âgées reste encore soumis au remboursement horaire, alors que d'autres services comme les services de soins et les services d'auxiliaires de vie pour les personnes en situation de handicap ont un financement par dotation ou par poste. Ils demandent que l'aide à domicile puisse bénéficier d'un mécanisme similaire, En conséquence, il lui demande quelle est la position du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118662

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1730